Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Assange reconnu comme prisonnier politique …

Le journalisme n'est pas un crime

Par Free Assange Belgium
Mondialisation.ca, 03 octobre 2024
Communiqué de presse du comité Free.Assange.Belgium

Région : L'Europe
Thème: Loi et Justice

Sa persécution par les États-Unis et la complicité du Royaume-Uni clairement dénoncées …

Les dangers de cette persécution comme inquiétant précédent, clairement mis en évidence …

L'urgence de défendre un journalisme libre partout dans le monde solennellement réaffirmée …

L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) vient d'apporter un énorme soutien à Julian Assange et à la cause du journalisme !

Pour sa première apparition publique depuis sa libération fin juin 2024, Julian Assange est venu d'Australie à Strasbourg, au siège du Conseil de l'Europe. Des députés de cette institution avaient déjà, par le passé, marqué leurs inquiétudes sur le sort qui était fait au journaliste australien, cible d'une des plus grandes chasses aux sorcières menée par des États dits démocratiques – au premier rang desquels les États-Unis – et cela suite aux publications du site WikiLeaks.

Assange – encore marqué et fatigué par les terribles épreuves physiques et psychologiques subies depuis 13 ans -, s'est cependant exprimé brièvement et très clairement sur l'enjeu majeur que sa persécution constituait pour les journalistes et éditeurs, ainsi que pour leurs sources et les lanceurs d'alerte. Notamment sur ce précédent inouï que constitue cette capacité « extraterritoriale » de grands États de poursuivre à travers le monde – au gré de leurs lois ou intérêts propres – des journalistes d'autres pays et nationalités, pour des publications que ces grands États ou pouvoirs considéreraient comme dommageables pour eux.

Les députés ont ensuite adopté, à une très large majorité, une résolution (Résolution 2571 : « La détention et la condamnation de Julian Assange et leurs effets dissuasifs sur les droits humains ») qui reconnaît Julian Assange comme 'prisonnier politique' et met en garde contre l'effet dissuasif du traitement particulièrement sévère et disproportionné dont il a été l'objet. Elle critique les États-Unis pour leurs accusations très graves – dont l'espionnage – avec menace d'emprisonnement à vie « pour ce qui était – essentiellement – de la collecte et de la publication d'informations ».

La résolution appelle les États-Unis à réformer d'urgence leur loi sur l'espionnage

(Espionage Act – loi datant de 1917) pour soustraire à leur application les éditeurs, journalistes et lanceurs d'alerte qui publieraient des informations classifiées qui dénoncent de sérieux crimes à la population. Elle appelle aussi d'ailleurs les mêmes États-Unis à enquêter et juger ces crimes qui ont été dénoncés par WikiLeaks.

La résolution stigmatise aussi les autorités britanniques « *qui n'ont pas réussi à protéger efficacement la liberté d'expression et le droit à la liberté d'Assange, l'exposant à une longue détention dans une prison de haute sécurité malgré la nature politique des accusations les plus graves portées contre lui* ». Le Royaume-Uni devrait revoir d'urgence sa législation en matière d'extradition pour en exclure les infractions de nature politique, et aussi faire procéder à un examen indépendant du traitement qui a été réservé à Julian Assange par les autorités.

Des recommandations allant dans le même sens, de protection des journalistes et lanceurs d'alerte, sont émises à l'intention de tous les États membres et observateurs (dont les USA) au Conseil de l'Europe.

L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a donc frappé un grand coup ! Elle se démarque ainsi clairement des réactions timorées, fuyantes, hypocrites, lâches ou complices de nombreux autres acteurs politiques et médiatiques de nombreux pays européens, qui n'ont pas compris – ou pas voulu comprendre – les enjeux majeurs de la persécution d'Assange et de WikiLeaks.

Le comité Free.Assange.Belgium – auquel se joint Belgium4Assange- se réjouit de cette résolution particulièrement ferme qui donne raison à Assange et à tous ceux – dont nous sommes – qui l'ont défendu depuis longtemps, parfois contre vents et marées malgré une certaine indifférence médiatique et politique.

Elle nous fait du bien, nous conforte dans le combat mené depuis des années. Enfin des mandataires politiques qui prennent leurs responsabilités!

Et comme cette assemblée est composée de parlementaires venus de différents parlements nationaux, nous espérons qu'ils auront à cœur de relayer leurs préoccupations et recommandations dans leurs enceintes nationales respectives…

Pour rappel, le Conseil de l'Europe et son assemblée parlementaire sont des instances essentielles pour la définition des droits humains et leur protection dans de nombreux pays européens (46) au-delà de l'Union Européenne au sens strict. Elles sont les gardiennes de la Convention européenne des Droits de l'Homme et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la CEDH, chargée du contrôle du respect de la convention au sein des États membres.

1)**Texte de la déclaration de Julian Assange** devant la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

https://x.com/wikileaks/status/1841064879819555221

2)**Texte du rapport de la commission**

Rapporteure : Thórhildur Sunna Ævardóttir (Islande – Soc)

https://static.mediapart.fr/files/2024/10/01/thorhildur-sunna-aevarsdottir.pdf

CONTACTS :

Marc Molitor – 0475 74 77 03

Marie France Deprez 0495 93 91 75

La source originale de cet article est Communiqué de presse du comité Free.Assange.Belgium
Copyright © Free Assange Belgium, Communiqué de presse du comité Free.Assange.Belgium , 2024

Articles Par : **Free Assange Belgium**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca